

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 18/07/2018
2^{ème} convocation
Extrait n°26

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 14

De Votants : 15

Le quorum n'ayant pas été atteint le vendredi 13 juillet 2018, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le mercredi 18 juillet 2018, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 13 juillet 2018

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, YOUSOUFOU Soulaïmana, HAROUNA Attoumani, HAMADA Dahalane Patrick, ABDOU Mikidachi, ABDOU COLO Nassuhati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, SAID Mohamed Barrabe, MADI ASSANI Binti, BACAR Inchaty Soilih

Représentés :

M. MATTOIR Abdullah avait donné mandat à M. ANTOYISSA Zainoudine pour le représenter.

Absents :

ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, CHANFI Dahabia, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, SAINDOU Dhoirifia, AHMED Aida Houlame, DOUKAINI Kamaria, ANTOINE Ibrahim Salim, AHMED-COMBO Ali, BAMANA Anchya, HAMIDOU Mouhamadi Ali, HAROUNA Zaidani, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, ATTOUMANI Issoufi, ABDOU-MADI Saandati, AHMED Fatima.

Excusés :

MATTOIR Abdullah

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madi Said

Objet : Centre d'interprétation de SOULOU



La 3CO a entrepris un projet de valorisation de l'ancienne usine sucrière de Soulou, site inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Initié par les naturalistes en partenariat avec la DAC de Mayotte, Ce projet a pour but de protéger ce site, de le restaurer et de le valoriser via un centre d'interprétation (musée). Cette opération vise donc la création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine et de la Nature valorisant à la fois le patrimoine naturel local, l'histoire du site et sa mémoire ouvrière. La 3CO souhaite en effet conduire le projet en maîtrisant au mieux sa qualité globale et environnementale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- o De demander le financement de ce projet par les services de l'Etat (DAC),
- o De valider les engagements de la 3CO en termes de méthodologie,
- o Et d'autoriser le Président à signer tout acte relatif audit projet et à la bonne exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 20 juillet 2018.

Fait et délibéré, le 18 juillet 2018

Pour extrait conforme,
Le président

Le Président
de la CC Centre-Ouest
M. Zainoudine ANTOYISS

